# Compte rendu de la séance du 27 février 2021

Secrétaire(s) de la séance :
Sylvie GAIARIN

## Ordre du jour :

1. Budget communal - Vote Compte administratif - Vote affectation du résultat -Vote du compte de gestion
2. Subvention 2021 aux associations
3. Présentation France plan de relance
4. Dossier la Bourdette – Mise à disposition : commodat
5. Avenant Plan Local Urbanisme pour reprise procédure
6. Défense extérieure contre l'incendie : étude et diagnostic
7. Restitution Projet Intercommunal 2021-2026
8. Questions diverses

## Délibérations du conseil :

### 1. Budget communal 2020- vote du compte administratif (DE_2021_003)

M. Bruno POMART, Maire, quitte la salle après avoir présenté le compte administratif 2020.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Henri-***Georges BARGAIN***

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par POMART Bruno après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| | **Investissement** | | **Fonctionnement** | | **Ensemble** | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Libellé** | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 51 449.78 | | 85 766.95 | | 137 216.73 |
| Opérations exercice | 79 935.24 | 42 360.17 | 100 826.59 | 134 677.24 | 180 761.83 | 177 037.41 |
| Total | 79 935.24 | 93 809.95 | 100 826.59 | 220 444.19 | 180 761.83 | 314 254.14 |
| Résultat de clôture | | 13 874.71 | | 119 617.60 | | 133 492.31 |
| Restes à réaliser | 22 661.02 | 11 055.00 | | | 22 661.02 | 11 055.00 |
| Total cumulé | 22 661.02 | 24 929.71 | | 119 617.60 | 22 661.02 | 144 547.31 |
| Résultat définitif | | 2 268.69 | | 119 617.60 | | 121 886.29 |

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à BELFLOU, les jour, mois et an que dessus.

Le président de Séance :
Henri-Georges BARGAIN

## Budget communal 2020- Vote du compte de gestion (DE_2021_004)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de POMART Bruno Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## Budget communal 2020 - Affectation du résultat de fonctionnement - (DE_2021_005)

Le conseil municipal,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de **119 617,60€**
- Considérant l'intégration du résultat du Syndicat des communes riveraines de la Ganguise et du Peyrat à la suite de sa dissolution **728,04€**

Considérant l'excédent à affecter à **120 345.64 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| **Pour Mémoire** | |
|---|---|
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) | |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) | 85 766.95 |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire) | 6 837.00 |
| **RESULTAT DE L'EXERCICE :** | |
| **EXCEDENT** | **33 850.65** |
| **Résultat cumulé au 31/12/2020** | **120 345.64** |
| **A. EXCEDENT AU 31/12/2020** | **120 345.64** |
| Affectation obligatoire | |
| * A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur) | |
| Déficit résiduel à reporter | |
| à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 | |
| Solde disponible affecté comme suit: | |
| * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | |
| * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) | **120 345.64** |
| **B. DEFICIT AU 31/12/2020** | |
| Déficit résiduel à reporter - budget primitif | |

## 2. Subvention 2021 aux associations (DE 2021 006)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, VOTE les subventions suivantes pour 2021 ; elles seront inscrites au compte 6574 du budget primitif 2021 :

Amicale sapeurs-pompiers 100 €

Comité Départemental de lutte contre le cancer 100 €

GDA côteaux de l 'Hers 100 €

ACCA Belflou 50 €

Société pêche Hers et Ganguise 50 €

Le conseil Municipal ne se prononce pas pour l'instant sur l'octroi de la subvention de 2100 € au Comité des Fêtes de Belflou car lâ situation actuelle due à l'épidémie de covid 19 ne permet pas de savoir si les festivités prévues par le Comité pourront se dérouler cette année,

## 3. Plan France relance : Projet travaux d'isolation logement école et presbytère (DE_2021_007)

Monsieur le Maire présente les mesures du plan France RELANCE. Monsieur le Maire indique que la commune pourrait ainsi bénéficier de subventions sur les travaux d'isolation thermique pour les bâtiments communaux dont elle est propriétaire.

Il précise la nature des travaux à savoir isolation des murs intérieurs donnant sur l'extérieur du logement de l'école et isolation des combles des deux logements du presbytère.

Monsieur le Maire présente ensuite aux membres présents les devis correspondant aux travaux cités ci-dessus :

**Devis TEF ISOLATION : Isolation logement T5- Presbytère**

Montant HT 1 940.00€ montant TVA 106.70€ soit TTC 2 046.70 €

**Devis TEF ISOLATION : Isolation logement T4 - Presbytère**

Montant HT 1 400.00€ montant TVA 77.00€ soit TTC 1 477.00 €

**Devis MILHAU : isolation logement - Ecole**

Montant HT 4 704.84€ montant TVA 470.48€ soit TTC 5 175.32€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

- Vu les travaux urgents et nécessaires
- D'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention à l'ÉTAT dans le cadre du Plan de Relance Gouvernemental pour l'amélioration des logements école et presbytère.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.

## 4. La Bourdette : mise à disposition entre la Mairie et l'association SNGL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir un Commodat entre la Commune et l'Association SNGL. Monsieur le Maire indique, à ce titre, ne plus être membre, ou avoir de lien avec cette Association.

Après discussion, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal se prononcent défavorablement sur la rédaction d'un Commodat. En effet, ils estiment que cet acte ne garantit pas suffisamment les intérêts de la Commune. Le Conseil Municipal et Monsieur le Maire s'entendent sur le recours et conseil auprès d'un autre notaire en vue de rédiger un bail à construction. Ce type de bail est l'acte qui préservera au mieux les intérêts financiers et la responsabilité de la Mairie.

## 5. Avenant Plan Local Urbanisme pour reprise procédure :

Monsieur le Maire rappelle la situation vis-à-vis de la situation du PLU. Le Conseil Municipal avait donné son accord pour repartir sur la procédure du PLU en intégrant les recommandations des PPA, personnes publiques associées, qui avaient donné un avis défavorable au projet initial du PLUS.

Le Conseil Municipal et Monsieur le Maire donnent leur accord sur la proposition d'avenant au contrat du Cabinet qui accompagne la commune sur le projet PLU. Cet avenant prévoit d'intégrer les modifications recommandées par les PPA sur les plans et autres documents qui composent le dossier PLU. Coût supplémentaire de 700€ HT.

## 6. DECI : protection incendie

Monsieur le Maire propose de lancer une étude sur le sujet incendie sur notre commune, et plus particulièrement sur les défenses extérieures de protection incendie. Une information complémentaire sera apportée prochainement.

## 7. Restitution projet Intercommunal

L'intercommunalité est un sujet important pour notre environnement et cadre de vie. A ce titre, Le CCCLA a lancé un projet intercommunal 2021-2026, une réflexion sur les enjeux de notre territoire. Les conseils municipaux ont été questionnés au travers d'ateliers sur les forces et faiblesses, les menaces et les atouts de notre territoire. Prochainement, une restitution des enjeux majeurs et actions prioritaires retenues seront adressés aux communes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE
Bruno POMART